



Extrait du registre des délibérations du comité syndical

5-2021

L'an deux mil vingt et un, le huit mars à dix- huit heures, sur le site de la STEP à Boissy Sans Avoir, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le quinze février deux mil vingt et un, se sont réunis sous la présidence de M. Christian LORINQUER.

Etaient présents :

COMMUNE D'AUTEUIL LE ROI

- Me Marie CHAVILLON et M. Jean-Luc CAPELLE, délégués titulaires

COMMUNE D'AUTOUILLET

- M. Arnaud DEMOUGIN, délégué titulaire

COMMUNE DE BOISSY SANS AVOIR

- M. José LOPES, délégué titulaire

COMMUNE DE GARANCIERES

- M. Christian LORINQUER et M. Daniel GORIN, délégués titulaires

COMMUNE DE MILLEMONT

- Mme Annie JOSEPH et M. Jacques Pierre ROPERT, délégués titulaires

COMMUNE DE LA QUEUE LEZ YVELINES

- M. Arnaud BRETON et Antonio GONCALVES, délégués titulaires

formant la majorité des membres en exercice.

Date de
convocation
15/02/2021

Nombre de
délégués
En exercice :
12

Présents : 10
Votants : 12

Absents excusés :

- M. Grégoire CORBY, délégué titulaire de BOISSY SANS AVOIR qui a donné procuration à M. José LOPES
- Mme Françoise LENARD, déléguée titulaire d'AUTOUILLET qui a donné procuration à M. Arnaud DEMOUGIN

M. Daniel GORIN est nommé secrétaire de séance.

BUDGET SIAB COLLECTIF APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le président donne lecture du compte administratif 2020 en section fonctionnement et investissement, en dépense et en recettes.

En vertu des articles L 2121-14, L 3312-3 et L 4311-4 du C.G.C.T, sous la présidence de Mme Annie JOSEPH, M. Christian LORINQUER s'étant retiré au moment du vote du compte administratif 2020,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du comptable,

Procédant au règlement définitif du budget 2020,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement : exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Report excédent N-1	Résultat de clôture de l'exercice 2020
I- Budget principal					
Investissement	323 443.12		275 109.28	323 433.12	598 552.40
Fonctionnement	363 160.80	300 000.00	212 633.22	63 160.80	275 794.02
TOTAL I	686 603.92	300 000.00	487 742.50	386 593.92	874 346.42

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- Arrête à la somme de 13.000 €, le montant des restes à réaliser dans la section investissement en dépenses et à la somme de 13.000 € les restes à réaliser en recettes qui doivent être repris au budget 2021
- Propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et les budgets annexes
- Dit que cette délibération sera transmise au comptable

Le président,

Christian LORINQUER.



Copie certifiée conforme par le Président soussigné qui certifie en outre que la présente délibération a été affichée à Boissy sans Avoir le 10/03/2021 et rendue exécutoire conformément aux dispositions relatives aux droits et libertés des Communes prévues par la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée le 22 juillet 1982, et adressée à Monsieur le Préfet de VERSAILLES, le 10/03/2021.